



Commune de Biéville-Beuville
Département du Calvados
Arrondissement de Caen

Extrait du registre des arrêtés du Maire 8/8 n°2/2026

Le Maire de Biéville-Beuville,

Vu l'état des terrains de tennis à ce jour,

Considérant les risques graves qui pourraient survenir sur le terrain de tennis en raison des dégâts occasionnés lors de la tempête du 8 janvier 2026,

ARRETE

Article 1 : l'utilisation des terrains de tennis sera interdite à compter du lundi 12 janvier 2026 jusqu'à leur remise en état.

Article 2 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'association tennis CMTBB de Biéville-Beuville,

Fait à Biéville-Beuville
Le 12 janvier 2026

Le Maire,
Christian CHAUVOIS

